

COMPTE RENDU du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Lundi 24 juin 2013

Présents

Membres du Conseil de Développement

Collège « vie économique et sociale »

Xavier BEULIN – Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret
Claude GUILLIER – Secrétaire général UD45 CFE-CGC

Collège « vie quotidienne »

Raymond BESSE – UFC Que Choisir
Philippe LELOUP – Président de l'ASELQO
Joseph PICARD – Président de l'Académie d'Orléans
Elisa PINAULT – Présidente Vitrines d'Orléans
Patrick UGARTE – Président commission Economie/emploi du CESR

Collège « personnalités qualifiées »

Philippe BEL – Vice-Président du Conseil de Développement
Gérard ETCHANCHU – Président de chambre au tribunal de commerce
Henri JACQUOT – Professeur Emérite à l'Université d'Orléans
Michel L'HEUDE – Architecte, membre de l'Union des Professions Libérales
Joël MIRLOUP - Professeur émérite en Aménagement à l'université d'Orléans, rapporteur général au CESER
Guilhem JAMME
Alain FERRER – Trésorier ADEL

AgglO

Charles-Eric LEMAIGNEN - Président de l'AgglO
Marie-Louise COQUILLAUD – DGS
Lauriane DESBOIS WALLER – Conseiller du DGS
Tatiana JOMBART – Direction Mobilité et Transports Urbains
Ophélie GUINARD – Direction de la Cohésion Sociale
Magali BOURRICAND – Direction de la Cohésion Sociale
Marion GUILPAIN – Direction de la Cohésion Sociale

AUAO

Catherine TREBAOL – Directrice de l'Agence d'Urbanisme
Hervé PATUREAU – Chargé de mission habitat / démographie Agence d'Urbanisme
Laurent FOUILLE – Chargé d'études déplacements Agence d'Urbanisme

Excusés

Collège « vie économique et sociale »

Daniel GUILLERMIN – Président Chambre du Commerce et de l'Industrie

Aline MERIAU – Présidente de la Fédération des bâtiments du Loiret

Rodolphe OUF – Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Collège « vie quotidienne »

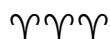
Michel BRENDER – Président du C.D.O.S.

Jacques MARTINET – Président UDAH – PACT

Collège « personnalités qualifiées »

Pierre DERAJINSKI – Directeur Général du Crédit agricole Centre Loire

Jacques DUNIS – Président de VALLOGIS (anciennement Bâtir Centre)



G.ETCHANCHU est désigné secrétaire de séance.

P.BEL indique qu'un groupe de travail « Périmètre et Compétences » a été créé et qu'il s'est déjà réuni deux fois. Ce groupe compte environ 10 membres, son président est G.JAMME. Les objectifs de ce groupe de travail sont précisés dans la lettre de mission, un premier rendu est attendu pour fin 2013.

A.FERRER intègre le conseil de développement : banquier retraité, trésorier de l'ADEL et président de la commission d'indemnisation du tramway.

1. Point d'avancement Team Eco

L'objectif de Team Eco est de rendre plus lisible l'offre de services économiques de proximité pour les entreprises, d'éviter ainsi les doublons. Dans le cadre d'une ambition économique partagée pour le territoire, la réussite de Team Eco réside dans l'harmonisation des actions et la réactivité de toutes les instances.

Un travail sera lancé prochainement avec un consultant pour définir une stratégie d'organisation à moyen terme, une recherche en benchmark sera également réalisée afin de définir une méthodologie innovante pour mettre en place ce système.

Les objectifs sont les suivants :

- 1^{ère} phase : ambition économique validée fin juillet
- Etude rendue fin octobre
- Actions concrètes mises en place dès fin 2013

La marque de territoire « Loire&Orléans vous donne le vrai » a été présentée et déployée dernièrement. Elle sera désormais utilisée comme outil de promotion unique pour vendre le territoire auprès des investisseurs potentiels et ce par les différents acteurs territoriaux. Cette démarche est portée à la fois par la CCI, l'Agglo, l'Adel et l'Udel. Cette marque permettra de disposer de documents économiques uniques avec un même logo ce qui facilitera les démarches des entreprises.

A ce stade, il s'agit de continuer à développer une offre commune dans chacun des secteurs et à renforcer le travail commun dans le cadre d'une ambition partagée, chaque collectivité conservant ses compétences. La Région étant compétente sur la stratégie et l'aide financière, la CCI, l'ADEL, l'UDEL et l'Agglo étant en contact direct avec les entreprises. L'objectif à terme est de créer un guichet unique.

CE.LEMAIGNEN indique qu'il n'y aura pas de nouvelle organisation tant que la validation politique n'est pas intégrée par tous les acteurs. Dans le cas d'un rapprochement géographique, les différentes organisations resteraient sous la responsabilité de leur structure d'origine au moins dans un premier temps.

Il est à noter également que l'accès des petites entreprises aux institutions est disparate selon les départements. Le Loiret, par exemple, est ressenti comme un département « compliqué » en termes de démarches administratives notamment avec la Chambre des métiers ou la CCI ce qui entraîne un retard d'implantation pour les plus petites entreprises.

2. Evaluation du Plan de Déplacement Urbain à mi-parcours

L'évaluation du PDU est rendue nécessaire par la loi LAURE de 1996 5 ans après son approbation.

Il s'agit dans un premier temps d'établir un bilan qualitatif en s'appuyant :

- sur l'analyse des données de l'observatoire des déplacements
- sur un retour d'expérience locale
- sur 5 études prospectives qui seront lancées pour alimenter le débat

La révision du PDU pourrait intervenir à partir du 1^{er} semestre 2016 soit à l'issue de la révision du SCoT Grenelle prévue pour le 1^{er} janvier 2016 par la loi, afin de garantir le lien de compatibilité.

Dans ce but, il est demandé aux membres du conseil de développement d'établir leur propre bilan du PDU :

- en réalisant un bilan des forces et faiblesses du PDU
- en identifiant des préconisations, des marges de progression

Pour réaliser ce travail, la direction de la MOTU et l'AUAO, propose aux membres du conseil de développement une méthode d'audit innovante mise au point par le projet européen ADVANCE : il s'agit d'une grille de lecture non technique du PDU composée de 70 questions.

Il est donc proposé au conseil de développement de compléter individuellement ce questionnaire et de créer un groupe de travail consacré à l'évaluation du PDU. Le calendrier pourrait être le suivant :

- retour des questionnaires complétés avant le 30 septembre
- 1^{ère} réunion du groupe de travail courant octobre

Afin d'aider les membres à remplir le questionnaire, T.JOMBART propose de lister les sites internet qui pourraient être utiles : Agglo, AUAO, centrale d'information multimodale, site TAO etc...mais elle rappelle que ce questionnaire peut être rempli sans informations complémentaires.

Ph.BEL s'interroge sur les objectifs ? Est-ce qu'il s'agit de faciliter les déplacements, de faciliter la circulation des voitures ?

T.JOMBART précise qu'il s'agit d'une stratégie raisonnable, le but n'étant pas de « casser » la perception de la voiture.

Le conseil de développement souhaiterait pouvoir disposer d'une philosophie du PDU qui leur permettrait de mieux appréhender le questionnaire.

Pour conclure ce débat, Ph.BEL indique que le questionnaire devra être transmis à l'ensemble des membres du conseil développement (titulaires et suppléants) avec quelques lignes sur la philosophie du PDU en annexe de la lettre de mission.

3. Préparation du Programme Local de l'Habitat 3

Le diagnostic du PLH 2 (2006 à 2012) a été réalisé sur l'aire urbaine, il fait ressortir les points positifs suivants :

- La consolidation de la collaboration entre l'AgglO et les communes
- Le développement des services rendus au public
- La cohérence renforcée des différentes actions en faveur du parc privé
- La promotion de la qualité environnementale des logements
- L'amélioration de la situation des quartiers classés en politique de la ville
- L'accélération des rythmes de financement des logements locatifs sociaux

On note notamment, à la lecture du diagnostic, que la ville centre n'a « gagné » que 100 habitants en 10 ans et que le revenu moyen s'élève à 24.000€. On peut s'interroger sur la baisse de revenus pour les personnes de plus de 75 ans alors qu'il s'agit bien souvent de personnes vivant seules mais percevant une pension de réversion. I.BARANGER précise qu'il s'agit d'une moyenne et que beaucoup de personnes de plus de 75 ans ont de petites retraites.

Par ailleurs, la progression du parc reste inférieure à la moyenne nationale. Une attention particulière devra être portée sur le parc existant afin d'éviter toute dégradation. Se pose le problème des copropriétés dégradées, il est nécessaire d'éviter les fractures entre les propriétaires dont le bâtiment a été rénové et les autres.

A l'issue de ce diagnostic, des ateliers de concertation se sont déroulés autour de 3 thématiques transversales :

- Habitat et attractivité du territoire
- Equilibre de l'habitat et mixité
- Coordination des politiques « habitat »

Ces ateliers ont permis de définir les orientations d'un futur PLH :

- Améliorer la qualité de vie
- Promouvoir toutes les mixités
- Avoir une animation concertée

Les orientations du PLH3, qui sera inscrit dans le futur projet d'AggLO, doivent être l'expression d'un territoire attractif, l'habitat doit pouvoir accompagner le développement économique, les transports etc.

Concernant le diagramme sur l'accroissement périurbain, G.JAMME propose qu'une étude sociologique soit menée pour comprendre les transferts de population, de la ville centre à la périphérie, qui semblent contraire à la vague écologique.

I.BARANGER indique que ce point a été évoqué en comité de pilotage et la raison est différente selon les prismes des personnes : logement trop cher, par choix (préférence pour la campagne)...Il faut cependant éviter l'étalement urbain et préserver les terres agricoles.

C.TREBAOL précise qu'il n'y a pas forcément de profil sociologique-type mais des évolutions rapides de la cellule familiale à prendre en compte, et que le mode de vie induit des lieux d'habitat choisis ou obligés notamment selon la composition familiale. Elle s'interroge sur l'intérêt d'épargner aujourd'hui dans l'immobilier.

C.TREBAOL précise qu'il n'y a pas d'étude sociologique, le mode de vie est choisi ou forcé. Elle s'interroge sur la nécessité d'épargner dans l'immobilier.

Pour J.MIRLOUP l'habitat n'est pas attractif par lui-même notamment dans certains quartiers urbains. En effet, les jeunes propriétaires prennent en compte la qualité de l'enseignement de l'école ou du collège, la présence de commerce de proximité et de services médicaux.

Les centres villes disposent d'une offre (commerces, logement etc...) qui ne correspondent plus à la demande : en effet le centre ville d'Orléans est composé pour majorité de célibataires logeant dans des habitations plus petites. Les couples avec enfants quittent le centre ville pour se loger dans la couronne périphérique.

La désertification des centres villes par les familles réside également dans le prix et dans le mode de production du logement. En effet, beaucoup de normes existent pour faire construire ce qui peut décourager et augmenter les coûts.

X.BEULIN précise que les orientations seront soumises au vote du conseil de communauté du 9 juillet, il estime que ce dossier est stratégique et souhaite que le conseil de développement puisse contribuer à la réflexion en amont.

I.BARANGER indique la tenue d'ateliers thématiques auxquels elle propose de convier les membres du conseil de développement ainsi qu'un séminaire sur le logement qui devrait avoir lieu en avril 2014 à l'AUAO.

La séance est levée à 19h00.

La prochaine réunion plénière du Conseil de Développement se déroulera le 30 septembre 2013 de 17h à 19h